

<p>COMMUNE de SEYSSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 24 Procurations : 4 Absent : 1 Votants : 27 Pour : 21 Abstentions : 6</p>	<p>L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 19 mars 2015</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALLES, Bruno BENOIST, Frédérique LAURENS, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Eva FLORES, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Corine CORDELIER à Carine PAILLAS, Nicole CHAUVET à Yvelise MONTANE, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p>ABSENT : Laurent VALLET</p> <p>Secrétaire de séance : Yvelise MONTANE</p>	
<p>N° 4297</p> <p>OBJET :</p> <p>Compte Administratif 2014</p>	<p>Monsieur le Maire présente le compte administratif 2014. Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales, il assiste à la discussion puis il se retire au moment du vote.</p> <p>Les membres du Conseil désignent Geneviève FABRE pour présider la séance en l'absence d'Alain Pace.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve le compte administratif 2014 du budget principal
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 2 AVR. 2015</p> <p>Affiché le : - 7 AVR. 2015</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 30 mars 2015</p> <p style="text-align: right;"> Le Maire, Alain PACE </p> 

